



AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 04-120-05

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé, à sa séance régulière tenue le 11 mars 2020, a adopté par résolution un projet de règlement modifiant le règlement de zonage des territoires non organisés de la MRC de La Côte-de-Gaspé et qu'il tiendra une période de consultation publique du 16 mars au 27 mars 2020. Au cours de cette période, Pascal C. Savard, aménagiste, se rendra disponible sur les heures normales de bureau par téléphone, par courriel ou en personne (sur rendez-vous) pour expliquer le projet de règlement et entendre toute personne qui désire s'exprimer à ce sujet. Pour le rejoindre, appelez au 418-368-7000, poste 232 ou par courriel à pascal.savard@cotedegaspe.ca.

Projet de règlement 04-120-05

Le règlement projeté modifie le règlement de zonage 04-120 en :

- Ajoutant une exception concernant l'interdiction d'une construction ou d'un ouvrage à moins de cent (100) mètres des rivières à saumons et de leurs principaux affluents;
- Abrogeant des dispositions concernant des plaines inondables et des ouvrages de captage d'eau publique;
- Modifiant certaines marges de reculs concernant l'implantation d'un bâtiment principal ou accessoire.

Le règlement projeté contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau de la MRC de La Côte-de-Gaspé au 298, boul. York Sud, à Gaspé. Une copie du projet de règlement peut également vous être acheminée par courriel sur demande.

Donné à Gaspé ce 12^e jour de mars 2020.



Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général